

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2017

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Présidence : Mme Gabrielle Pasche

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par Mme Gabrielle Pasche, présidente, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mme la conseillère municipale et MM. les municipaux, le responsable des finances M. Roulet, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 54 conseillères et conseillers, présidente comprise. Dès lors, elle déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Se sont excusés :

Mesdames : Madeleine Morvan, Michèle Petetin, Monica Simonet

Messieurs : Mathieu Balsiger, Martin Bornand, Julien Carrel, Eric Rochat

Absents :

Rémy Balsiger Bonjour, Pierre-Alain Besson, Patricia Sava, Nicolas Tarin

Le bureau du conseil a reçu :

Une interpellation de l'UDI qui s'intitule « Halte à l'augmentation croissante de la facture de Sécurité Riviera à la charge de la commune ». Le point 16 est maintenu à l'ordre du jour.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017
3. Communications du bureau du conseil
4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS N° 15/2017** concernant le budget 2018 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
6. **PREAVIS N° 16/2017** relatif au budget 2018 du fonds culturel Riviera
7. **PREAVIS N° 17/2017** relatif au budget 2018
8. Nomination d'un (e) membre délégué pour la CIEHL
9. Nomination d'un (e) membre pour le conseil d'établissement
10. Réponse de la municipalité à l'interpellation « sécurité des piétons aux alentours de l'église »
11. Réponse de la municipalité à l'interpellation « stationnements/arrêts de véhicules dans des secteurs proches de l'autoroute »
12. Réponse de la municipalité à l'interpellation « préservons le bosquet du Lazé »
13. Réponse de la municipalité au postulat « en faveur de la création d'un axe de mobilité douce »
14. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat (motion transformée en postulat) intitulé « La commune de St-Légier - La Chiésaz crée un fonds communal pour l'énergie et le développement durable »
15. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
16. Motions, postulats ou interpellations éventuels
17. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017

La discussion est ouverte :

M. Arnaud Janin, soulève quelques coquilles et une exactitude dans son intervention à la page n°110 et demande les corrections suivantes : Il s'agit du GIEC (Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat) et non du GEC. A la phrase « ...l'engagement pris par les états à limiter le réchauffement à 2 degrés en 2050 ne pourra pas être tenu. » il s'agit bien de 2050 et non de 2010 comme inscrit dans le PV provisoire.

De plus, il demande une reformulation de la dernière phrase, à savoir ; nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix et 2 abstentions.

3. Communications du bureau du conseil

Mme Gabrielle Pasche, présidente,

Représentation de la présidente : le 11 novembre 2017, à la soirée de la fanfare de l'Automne à Blonay.

La présidente informe que la sortie du conseil communal aura lieu le samedi 26 mai 2018.

Elle précise que le souper du conseil communal est l'occasion de partager un bon moment tous ensemble, de faire la fête et il lui navre de remarquer que certains y renoncent systématiquement. Elle se réjouit de pouvoir, à cette occasion, remercier et honorer les conseillères et conseillers pour tout le travail fourni durant l'année écoulée à la bonne marche du conseil communal.

Elle profite également de rappeler que ce soir est le dernier délai pour remettre la réponse à cette invitation.

4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, syndic, annonce qu'il n'y a pas préavis prévu pour la séance du 26 février 2018 mais donne la parole à M. Epp pour un préavis qui sera traité lors la séance du mois de mars 2018.

M. Dominique Epp, annonce le remplacement au sein de la commission municipale « Mobilité et Sécurité » de M. Michel Mamin par M. Carlos Contreras. Il rappelle que cette commission est chargée de conseiller la municipalité dans les dossiers touchant l'un de ces deux domaines. Ses membres sont nommés pour la durée de la législature. Une séance s'est d'ailleurs tenue la semaine dernière.

Le municipal évoque le préavis annoncé pour le mois de mars qui concernera les transports publics ainsi qu'une proposition de prolongation de la ligne 215.

5. **PREAVIS N° 15/2017 relatif au budget 2018 de la communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)**

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à M. Roland Rapin de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la communauté intercommunale d'équipement du haut-Léman.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale d'équipement du Haut Léman (CIEHL) aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 15/2017

- d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le président : Roland Rapin
La secrétaire : Pascale Yoakim

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi, prend la parole et se réfère à la page 3 du préavis lorsqu'il est évoqué le projet d'agglomération Rivelac. Il rappelle quelques points essentiels pour celles et ceux qui n'auraient pas compris l'importance d'une telle disposition de l'aménagement du territoire pour la Riviera.

Il relate que cela fait 10 ans déjà que les premiers projets d'agglomération ont été transmis à la Confédération pour examen, puis évaluation. Depuis se sont succédées deux nouvelles générations de projets d'agglomération (en 2011 et 2016) et une 4^{ème} avec l'acceptation en février 2017 du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération en cours de préparation. Ces nouveaux instruments fédéraux ont profondément changé les manières de planifier dans les cantons, les villes et les communes. C'est désormais la coordination entre l'urbanisation et les différents modes de transports qui est au cœur de la stratégie retenue à l'intérieur des espaces fonctionnels que sont les agglomérations.

Les projets sont ainsi devenus un pilier important de la planification des transports et de l'aménagement du territoire.

A la page 3, un peu plus loin, le conseiller lit « *les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3^{ème} génération...* » ce point de vue selon lequel cela ne valait pas la peine de le déposer n'est pas intégralement partagé par M. Filippozzi. D'autant plus que l'édilité régionale n'est jamais parvenue à expliquer pourquoi elle y a renoncé.

Il ne partage pas ce fatalisme mais pense qu'il y a toutefois un moyen de se rattraper en déposant un projet de 4^{ème} génération. Il demande, dès lors, comment cela se fait-il que dans le présent budget de la CIEHL, qui serait l'endroit dans lequel trouver l'unité budgétaire, rien n'est destiné à ce projet.

Il lit à la page 4 du préavis « *Un montant de CHF 100'000.- est également porté au budget 2018 de la CIEHL, afin de pouvoir approfondir les aspects relatifs à la problématique du stationnement* ».

Le conseiller cite le plan directeur cantonal à sa mesure A25 qui impose, « *une politique de stationnement coordonnée avec la qualité de desserte par les transports publics* ».

Cette mesure est fondée sur l'application de la norme VSS qui est la norme de l'union suisse des professionnels de la route. Il pose donc une seconde question. Par problématique du stationnement qui est une citation du préavis, celle-ci s'entend-t-elle, au sens de la mesure 1 :25 du plan directeur cantonal ?

M. Dominique Epp, municipal, confirme qu'effectivement les communes de la Riviera ont renoncé à un projet de 3^{ème} génération étant donné le fiasco du projet de 3^{ème} génération qui avait généré énormément de coûts pour finalement un petit résultat. Il tient à rappeler que dans un plan d'agglomération, il y a toujours des mesures qui font partie du projet d'agglomération et d'autres mesures accompagnatrices qui ne sont cofinancées ni par le Canton ni par la Confédération mais qui sont à la charge des communes. Le municipal évoque le projet déposé en 2011 qui présentait deux problématiques. La première était financière

puisque la grosse partie des mesures proposées était à la charge des communes. La deuxième concernait la partie des transports publics et mobilité douce n'étaient pas assez accentués.

M. Epp informe que les communes se sont réunies dernièrement pour discuter de l'éventualité de déposer un projet de 4^{ème} génération.

Il ne s'agit que d'un projet puisque les communes ne sont actuellement pas d'accord sur la stratégie à adopter alors que le délai pour le dépôt de ce préavis serait 2020.

Il espère qu'une décision pour ce projet sera prise pour le début de l'année prochaine, c'est pourquoi il n'y a pas de mesures qui figurent actuellement au projet de la CIEHL pour ce sujet.

Concernant la problématique de stationnement, il confirme la coordination avec les transports publics puisqu'il s'agit de traiter du stationnement en bordure d'agglomération afin d'amener les utilisateurs au centre de l'agglomération par le biais des transports publics.

M Epp explique que ce projet a été notamment instigué par la commune de St-Légier - La Chiésaz puisque dans le cadre du pôle stratégique, la commune souhaite mettre en place un parking d'échange à la jonction des autoroutes A9 et A12 avec le train MVR au Château d'Hauteville. Pour ce faire, le canton représenté par la DGMR demande à la municipalité de démontrer dans quelles mesures il est possible de supprimer des places au centre-ville.

L'objet de cette étude de stationnement prévoit la création de parking d'échange en bordure d'agglomération. Il cite pour exemple les villes de Villeneuve, Montreux et Chailly. M. Epp informe qu'une solution est encore en cours de recherche pour la partie ouest à l'entrée de Vevey.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal N° 15/2017 est accepté à la majorité et 4 abstentions.

6. PREAVIS 16/2017 concernant le budget 2018 du Fonds Culturel Riviera

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à Mme Vanda Brauner Stern de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera recommande aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 16/2017

A savoir :

- Adopter le budget 2018 du Fonds culturel Riviera

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, demande quel est le budget prévu pour la commune de St-Légier - La Chiésaz. En effet, elle compare les montants entre le préavis du Fonds culturel Riviera qui est à voter, où il est indiqué que le montant de CHF 240'219.- et le montant inscrit dans le budget 2018 de la commune à voter ultérieurement, où il est indiqué un montant de CHF 238'500.-

La conseillère demande donc sur quel montant le vote se portera ?

Mme Vouilloz Burnier trouve qu'il serait intéressant d'avoir les mêmes chiffres dans le budget de la commune ainsi que dans le budget du Fonds culturel Riviera.

Sa deuxième question, porte sur l'opportunité offerte à chaque commune d'affecter le montant de CHF 1.50 par habitant pour mettre sur pied un beau projet... elle demande à la municipalité quel est le projet ?

M. Thierry George, municipal, revient sur le montant et attire l'attention sur le fait qu'il est noté population estimée. Il précise que le calcul s'est porté sur la population au 31 décembre 2016.

Ensuite, le municipal évoque le projet futur qui n'est pas encore établi puisque la décision est tombée dernièrement, mais il informe que les CHF 1.50 vont rester pour la culture sur la commune de St-Légier - La Chiésaz.

M. Jean-Luc Burgy, relève que pour le préavis de la CIEHL, les frais administratifs se montent à CHF 13'000.- et que pour le Fonds culturel Riviera le montant s'élève encore à CHF 35'000.- de forfait malgré le souhait de simplifier certaine procédure et diminuer les frais administratifs.

Il trouve que le forfait serait tout aussi bien pour la culture que pour l'administration. Il demande, par conséquent, si l'intention est de payer un forfait qui ne diminue pas...

Alain Bovay, syndic, confirme que c'est une discussion qui est venue sur la table des syndics. Le montant de CHF 1.50 est tout de même un soulagement avec des dossiers lourds et des heures de préparations conséquentes. Il explique que la charge va diminuer et qu'une demande a été faite pour réduire les frais de fonctionnement. Il faut toutefois compter sur un délai d'inertie puisque les collaborateurs sont toujours là. Selon le syndic, l'idée est de voir... mais il admet que pour l'an prochain c'est trop juste pour pouvoir estimer ces frais.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal N° 16/2017 est accepté à la majorité et 4 abstentions.

7. PREAVIS 17/2017 relatif au budget 2018

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à M. Stéphane Jaquet de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN.

En conclusion et vu de ce qui précède, les membres la COFIN, à l'unanimité, recommande aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n° 17/2017.

- Adopter le budget 2018 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 33'789'290.00
Recettes	<u>CHF 33'813'870.00</u>
Excédent de revenus	<u>CHF 24'580.00</u>

Le président : Alain Vionnet

Le rapporteur : Stéphane Jaquet

Mme Gabrielle Pasche, présidente, annonce que le préavis n° 17/2017 sera traité de la manière suivante :

- A) Remarques générales page par page
- B) Budget chapitre par chapitre + tableau en annexe
- C) Rapport de la commission des finances.

La présidente demande de préciser le numéro du compte ainsi que la page avant chaque question ou remarque.

La discussion sur les remarques générales est ouverte :

M. Roland Rapin : intervient à la page 5, sur le poste 410.00 et 3011.00 concernant le remplacement ou la succession du chef du service technique. Le conseiller explique que la commission des finances s'est inquiétée de savoir comment allait se dérouler la procédure pour choisir la nouvelle personne, et notamment si des démarches communes avec Blonay ont été faites en vue des perspectives futures. Il se réfère au rapport de la commission des finances qui indique que le choix se ferait uniquement pour St-Légier - La Chiésaz.

M. Rapin demande à quoi sert toute cette procédure de rapprochement entre Blonay et St-Légier - La Chiésaz, si lors de ce genre de question importante qui pourrait rassembler les deux communes, une démarche n'est pas faite pour examiner et approcher Blonay.

M. Rapin demande s'il n'est pas opportun maintenant d'avoir un service technique commun.

M. Alain Bovay, syndic, répond à M. Rapin et explique que la commune de St-Légier - La Chiésaz ne peut pas se passer d'un responsable technique jusqu'à la conclusion de ce rapprochement qui interviendrait seulement à l'automne 2018. Le syndic explique que la municipalité s'est calquée sur ce qui s'est passé à La Tour-de-Peilz qui a eu ce cas de figure en fin d'année passée.

Suite aux échanges avec Blonay sur ce sujet, la municipalité en est arrivée à la conclusion qu'il n'est pas possible de se passer de ce poste au vu de l'ensemble des dossiers à traiter. En effet, la commune de Blonay est dans l'incapacité de répondre au besoin de la commune de St-Légier - La Chiésaz qui sont importants. Il fait mention à la LAT, au PGA, au site stratégique et aux nombreux permis de construire délivrés cette année par rapport au nombre d'habitants.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier : intervient à la page 7, dans la rubrique report des charges cantonales, compte 150.351200-Ecoles de musique / CHF 49'000.-. Elle fait constater que dans le rapport de commission des finances, la clé de répartition est de CHF 8.50 / habitants. En faisant le calcul, de CHF 8.50 x 5'130 habitants = CHF 43'605.-

L'idée d'arrondir à CHF 44'000.- ne lui pose pas de souci mais elle se demande comment la municipalité arrive à CHF 49'000.-, elle aimerait comprendre.

M. Alain Bovay, syndic : craint de ne pas pouvoir répondre avec exactitude mais annonce le report du montant de CHF 48'982.- arrondi à CHF 49'000.- qui incombe à la commune de St-Légier - La Chiésaz en référence à la facture de fondation de l'Ecole de musique.

Il précise que la facture du Conservatoire de Montreux et Vevey de CHF 32'000 n'est pas dans cette rubrique mais se situe à la page 15 et vient s'ajouter au CHF 49'000.-

M. Claude Schwab : apporte une information complémentaire en tant que collègue député. Il revient sur un psychodrame, l'an dernier, au Grand Conseil concernant le montant prévu, à savoir CHF 9.50 par habitants du Canton et également des communes.

Il explique que dans le budget qui n'est pas encore voté mais qui va probablement passer dans 15 jours au Grand Conseil, les députées et députés voteront pour un montant de CHF 9.50 donc les communes sont invitées à faire de même.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, intervient à la page 10, rubrique bâtiments, compte 350.00, personnel 10.60 EPT. La conseillère relève que les montants diffèrent entre cette page et la page 62 du même budget où il est indiqué 10.76 EPT. Il lui semble donc que 0.2 EPT ont été oubliés.

M. Alain Bovay, syndic, passe la parole à M. Jacques Steiner, secrétaire municipal, pour quelques éclaircissements.

M. Jacques Steiner, secrétaire municipal, précise qu'il ne s'agit pas d'arrondi. Les 0.16 EPT de différence concerne les grands nettoyages, lorsque du personnel est pris de manière auxiliaire lors de la période estivale. Il soulève que cela figure au bas de la page.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, remercie M. Steiner pour ces éclaircissements.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexe.**1. Administration générale****p. 15 à 18**

La discussion est ouverte :

M. Arnaud Janin, intervient sur le compte 110.3520 relatif à l'exploitation des téléskis avec une contribution par habitant pour un montant de CHF 10.-/ habitant.

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 11/2017 et relève que, dans ce dernier, la contribution par habitant se monte à CHF 8.-/ habitant. Dès lors, il demande à la municipalité s'il y a une augmentation de CHF 2.-prévue dans le budget pour la contribution par habitant.

M. Dominique Epp, municipal, admet l'erreur du préavis de la Châ et confirme que c'est bien une contribution de CHF 10.-/habitant qui est prévu pour les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz et non pas de CHF 8.-/habitant

La discussion est close.

2. Finances**p. 19 à 20**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Domaines & Bâtiments**p. 21 à 32**

La discussion est ouverte :

M. Guy Marti, intervient à la page 32, compte 3141.00 rubrique crèche-garderie du Lazé, entretien. Le conseiller trouve le montant assez conséquent par rapport à une exploitation de 15 mois. Il demande s'il s'agit d'aménagements complémentaires.

M. Alain Bovay, syndic, explique qu'il s'agit de contrats de service à hauteur de CHF 10'000.- ainsi que l'entretien courant estimé, selon la règle ECA à 0.7% sur la valeur ECA, pour CHF 20'000.- Ce calcul donne un total de CHF 30'000.- ramené à CHF 25'000.-

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, intervient également la page 32, compte 3141.00 rubrique buvette et vestiaires de Praz-Dagoud. La conseillère renvoie à la page de gauche (page 31) sur charges d'entretien des vestiaires et des terrains à charge du FC selon convention et s'étonne que la commune paie CHF 20'000.-.

M. Alain Bovay, syndic, explique qu'il s'agit de l'amortissement des deux vestiaires à hauteur de CHF 20'000.-. Il complète son explication qu'il y a également dans ce montant des contre-prestation qui sont le marquage et l'entretien des terrains partiels.

La discussion est close.

4. Travaux**p. 33 à 38**

La discussion est ouverte :

M. Alain Vionnet : donne un complément d'information, suite à une question du groupe socialiste, relatif à la réponse de la COFIN mentionnée dans le rapport. Ce complément porte

sur le compte 450.02.3188 relatif aux transports et à l'élimination des déchets à hauteur de CHF 60'000.-.

Le conseiller explique que cette augmentation provient de deux choses. Premièrement, Gastrovert, site de la gare, Leyterand et Praz-Dagoud pour CHF 35'000.-.

Deuxièmement, le chargement télescopique des déchets verts CHF 28'000.-. Pour ce deuxième point, le tracteur a rendu l'âme cette année et la municipalité a décidé de ne pas le remplacer pour l'instant. Le travail est donc effectué par un tiers. Auparavant, les frais passaient en entretien véhicules, assurances et carburant. M. Vionnet précise qu'il y a des coûts uniques portés au budget 2018 et que dès 2019, il n'y aura plus de frais d'infrastructure. Pour déposer les déchets de cuisine aux endroits prévus, une carte d'une valeur de CHF 7.- sera prêtée à l'utilisateur car il n'y a pas de système qui puisse s'adapter avec la carte actuelle. Si cette dépense de CHF 35'000.- est acceptée dans le cadre du budget 2018, les sites mentionnés ci-dessus seront ouverts aux habitants de St-Légier - La Chiésaz dans le courant 2018.

La discussion est close.

5. Instruction publique & Culte p. 38 à 40

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Services généraux & Police p. 41 à 42

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Sécurité sociale p. 43 à 44

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Service des eaux p. 45 à 46

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Tableau du budget p. 48

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Tableau des charges par nature p. 49

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Tableau des produits par nature p. 50

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Tableau de l'endettement et des intérêts p. 52

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Tableau des EPT annexe au budget 2018 p. 62

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Etablissement primaire et secondaire de Blonay - St-Légier - La Chiésaz p. 54 à 58

La discussion est ouverte :

M. Hervé Nicola, intervient à la page 58, compte 318, rubrique honoraires et prestations de service. Il fait la comparaison entre le compte 2016 et budget 2018, et fait constater une augmentation conséquente de plus de CHF 40'000.- entre le budget 2017 et celui de 2018. Le conseiller demande quelle en est la raison.

M. Gérald Gygli, municipal, explique que la cause principale concerne les transports scolaires dont les coûts prennent l'ascenseur. Il donne l'information qu'une commission travaille sur ce dossier pour éviter que cela continue. Celle-ci cherche une solution pour baisser les chiffres.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Plan des investissements p. 59 à 60

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

C. Rapport de la COFIN

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

En conclusion et vu de ce qui précède, les membres la COFIN, à l'unanimité, recommande aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n° 17/2017.

A savoir,

- Adopter le budget 2018 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 33'789'290.00
Recettes	<u>CHF 33'813'870.00</u>
Excédent de revenus	<u>CHF 24'580.00</u>

Au vote, le préavis municipal N° 17/2017 est accepté à la majorité et 3 abstentions.

8. Nomination d'un (e) membre délégué (e) pour la CIEHL

Mme Gabielle Pasche, présidente, attend les propositions pour le poste vacant en remplacement de Mme Catalina Kohli.

Mme Martine Schlaeppli présente Mme Isabelle Jolivat

Est élue par acclamation

9. **Nomination d'un (e) membre pour le conseil d'établissement**

Mme Gabrielle Pasche, présidente, attend les propositions pour le poste vacant en remplacement de Mme Catalina Kohli.

M. Stéphane Jacquet présente Mme Carole Schluchter Spori

Est élue par acclamation

10. **Réponse de la municipalité à l'interpellation de M. Julien Carrel « sécurité des piétons aux alentours de l'église »**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, annonce que Monsieur Carrel s'est excusé sans préciser s'il souhaitait entrer en matière sur la réponse à son interpellation. Elle informe qu'il aura la possibilité de revenir sur ce sujet lors d'un prochain conseil dans le point des propositions et divers.

11. **Réponse de la municipalité à l'interpellation de Mme Simonet et Mme Morier « stationnements/arrêts de véhicules dans des secteurs proches de l'autoroute »**

La discussion est ouverte :

Mme Anne Morier, répond et se prononce aux noms des deux conseillères puisque Mme Monica Simonet n'est pas là ce soir. Mme Morier témoigne avoir bien lu la réponse de la municipalité mais regrette que les panneaux provisoires mis en place précédemment aient été enlevés.

Au niveau du chemin de Genévrier, elle soulève qu'il y a toujours des échanges malgré le passage régulier de la Police Riviera. Evidemment que quand la police est là, les utilisateurs ne stationnent pas, et les divers échanges ne se font pas...

Concernant la route d'Hauteville, les changements intervenus sont les interdictions de stationner mais ils sont relativement peu dissuasifs puisque les gens continuent de s'arrêter et se permettent même de charger des passagers au niveau du giratoire.

M. Dominique Epp, municipal, admet que la municipalité est parfaitement consciente de cette problématique qui n'est pas évidente et facile à résoudre. Lors de la dernière séance du 13 septembre 2017 de la CORAT, la municipalité a proposé d'inclure dans l'étude de stationnement les deux problématiques supplémentaires, à savoir la dépose minute et celle de la dépose des remorques de camion avec des parkings sauvages de remorques. Les autres communes réunies dans la CORAT sont confrontées aux mêmes problèmes. Il confirme donc que cette problématique va être intégrée dans cette étude de stationnement. Il ne cache pas que cette solution mettra temps à être mise en place.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. **Réponse de la municipalité à l'interpellation de Mme Simonet, MM Rickenbacher et Zapf « préservons le bosquet du Lazé »**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Réponse de la municipalité de Mme Marie-France Vouilloz Burnier « Quels projets pour favoriser la mobilité douce »

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, remercie la municipalité d'avoir répondu à son interpellation de février 2017 et prend note qu'un dossier sur la mobilité douce est en cours de traitement. Elle demande à la municipalité si celle-ci peut porter le dossier à la connaissance du conseil communal.

La conseillère a également pris note que dans le nouveau programme de législature, la municipalité évoque la tranquillisation du trafic dans le village. Pour cela, elle a consulté le commune-info dans lequel la municipalité dit qu'elle doit absolument tranquilliser le trafic (surtout motorisé) et prévoir des espaces sécurisés pour les piétons. Mme Vouilloz Burnier déplore que dans ce cadre-là, il n'est pas tenu compte des cyclistes.

Concernant la sécurité des piétons, elle demande si la sécurité des écoliers des écoles publiques est considérée avec la même attention que la sécurité des écoliers de l'école privée du Haut-Lac. Elle cite les propos de la municipalité affirmant qu'il n'y a aucune différence de traitement. Toutefois, la conseillère présente un exemple intéressant et explique le cas de figure des écoliers qui se rendent à l'école publique en empruntant le chemin des Osches.

En effet, depuis le chemin du Flumez jusqu'au chemin du Chermiaux se trouve un simple marquage au sol donc pas de trottoir et la vitesse autorisée est supérieure à 30km/h. De plus, la route est assez étroite et le croisement de deux véhicules 4x4 n'est pas toujours aisé ce qui rend la situation un peu compliquée pour le piéton. Elle continue le cheminement depuis le chemin du Chermiaux jusqu'au virage en épingle, là où se trouve la ferme de la famille Rouge et la maison de la famille Volet. A cet endroit, il n'y a pas de trottoir, pas de marquage au sol et l'éclairage public est du mauvais côté par rapport à la circulation des piétons. La vitesse est également supérieure à 30km/h jusqu'à quelques mètres avant dans le virage en épingle. De plus, les enfants doivent traverser la route à ce niveau-là et il n'y a aucune visibilité.

Ceci étant dit, elle fait une petite comparaison avec le chemin de Pangires qui a été refait lors de la dernière législature et qui est équipé d'un trottoir, d'éclairage, d'une zone 30km/h et dernièrement il a été installé un indicateur de vitesse pour évaluer la vitesse des usagers sur cette route. Ce chemin permet de se rendre de l'école du Haut-Lac moderne à l'école du Haut-Lac ancienne. La conseillère trouve que dans certains endroits ou quartiers, il y a des différences assez importantes dans la manière de concevoir la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des écoliers.

Dans son interpellation, Mme Vouilloz Burnier posait la question des zones 30km/h. La municipalité avait répondu que pour les zones 30km/h les processus étaient en cours de validation. Elle demandait quelles zones avaient déjà été validées en 2017 mais n'ayant pas obtenu de réponse quant aux nombres homologués, elle se permet de poser une nouvelle fois la question.

Elle demande également un éclaircissement de la municipalité sur une phrase se trouvant sur la réponse à la page 4 « les contrôles de vitesse qui pourraient être effectués par la police ne peuvent pas être utilisés comme pseudo alibi pour pouvoir faire diminuer ces vitesses ». Elle avoue ne pas avoir très bien saisi le sens de cette phrase mais peut-être que la municipalité pourrait l'éclairer.

Elle remercie la municipalité d'avoir pris le temps de répondre à son interpellation. Elle ne dépose pas de résolution mais espère qu'avec ses questions elle encourage celle-ci à aller plus loin dans les démarches de la réalisation effective de la sécurisation de la circulation pour les piétons.

M. Thierry George, municipal, confirme que l'étude de mobilité a été mise en marche. Il annonce avoir eu une séance avec la commission de mobilité la semaine dernière. La commission a sollicité la municipalité pour avoir accès au dossier. Comme le dossier débute avec, actuellement, le dressage de l'état de lieux, le municipal annonce qu'ensuite la commission de mobilité sera invitée et finalement une présentation sera faite au conseil communal. Pour les cheminements, M. George explique que tout ne peut pas être fait d'un coup. Pour le chemin du Flumez, le municipal estime que les enfants ont tout de même un passage protégé qui a été fait et qu'ils ne sont pas obligés de descendre sur le chemin de

Chermiaux puisqu'ils ont la possibilité de faire le tour de l'autre côté, ce qu'ils font déjà grandement.

La phrase de la réponse à l'interpellation concernant les zones 30km/h voulait dire qu'il n'est pas possible d'utiliser les contrôles radar pour faire baisser la vitesse en raison la norme V85 ; c'est-à-dire que 85% des voitures doivent respecter le 30km/h. Le municipal explique que cela doit se faire automatiquement sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des radars pour y arriver. Pour qu'une zone soit validée, alors 85% des voitures doivent respecter la vitesse indiquée. Actuellement, la municipalité fait face à des difficultés pour faire respecter ces vitesses mais elle y travaille.

M. Dominique Epp, municipal, apporte un complément sur une remarque qui a été faite concernant les trottoirs, notamment les trottoirs pour l'école du Haut-Lac. Il rappelle que c'est l'école elle-même qui a financé ce nouveau trottoir pour relier la nouvelle à l'ancienne école, et que cela avait été présenté à l'époque. La municipalité espérait que par le rétrécissement de la chaussée la vitesse pourrait être réduite. Il regrette que, malheureusement, la partie vitesse n'est toujours pas maîtrisée. Toutefois, il souligne que les élèves peuvent se rendre en sécurité du lieu de dépose situé à la nouvelle école jusqu'au gymnase en dessous.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat (motion transformée en postulat) intitulé « la commune de St-Légier - La Chiésaz crée un fonds communal pour l'énergie et le développement durable »

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à Mme Tommasina Maurer de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission.

En conclusion, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, de suggérer à la municipalité que lorsque le Plan d'affectation général sera établi, il faudra mettre des priorités et créer le fonds de soutien aux énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration de la planification énergétique.

Le président : Roland Rapin
La secrétaire : Tommasina Maurer

La discussion est ouverte :

M. Roland Rapin, ne va pas revenir sur le postulat mais apporte quelques compléments sur les conclusions. Il lui a semblé effectivement plus cohérent que cette proposition soit intégrée au projet de planification énergétique même si cela prendra un peu de temps jusqu'à ce que cette planification soit faite. Il pense que l'on peut être confiant sur le fait que cette proposition soit examinée avec attention par la municipalité. Il est clair toutefois que si rien ne se fait du côté de cette dernière, le projet ne va pas être abandonné mais restera en suspens. Le conseiller souhaite relever qu'il est vrai que le montant en question dans le rapport n'est pas très élevé mais étant à la commission de recours en matière d'impôts, il est constaté que pour beaucoup de propriétaires une somme de CHF 1'000.- ou CHF 2'000.- est tout de même importante, et que parfois cela amène ces derniers à se manifester.

A l'inverse, si la commune peut offrir une subvention ou une aide de ce même montant, il croit que ce serait alors très bénéfique pour les propriétaires et ainsi les inciter à aller de l'avant dans une gestion plus écologique et plus durable de leurs énergies.

M. Dominique Epp, municipal, précise que la municipalité fait, bien entendu, siennes les conclusions de la commission.

La parole n'est plus demandée la présidente transmet le rapport du postulat des Verts et Ouverts à la municipalité pour traitement.

15. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

Mme Céline Morier, annonce aux conseillères et conseillers que l'Association Sécurité Riviera se réunira le jeudi 30 novembre 2017. Pour toutes questions, elle demande que celles-ci soient transmises avant cette date.

16. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mme Gabrielle Pasche, présidente, invite M. Pascal Viénet à lire l'interpellation pour le parti de l'UDI qui s'intitule « Halte à l'augmentation croissante de la facture de Sécurité Riviera à la charge de la commune ».

« A la lecture de chaque budget ou compte de la commune, on remarque que la participation financière en faveur de l'Association Sécurité Riviera mis à la charge de la commune augmente de manière continue. »

Il semble que la clé de répartition des charges figurant à l'art. 34 des statuts de l'association de communes Sécurité Riviera devrait être revue ; à l'instar de la plupart des autres associations semblables du canton, il devrait être tenu compte non pas seulement du nombre d'habitants de chaque commune, mais également du nombre d'interventions effectuées dans chaque commune. Il semble en effet que les grandes communes requièrent plus d'interventions et devraient donc plus participer au coût de Sécurité Riviera.

Nous demandons à la Municipalité d'entamer les démarches nécessaires pour une révision des statuts de l'art. 34 « répartition des charges entre les communes » allant dans le sens d'une nouvelle clé de répartition.

Nous vous remercions d'avance la municipalité de tout mettre en œuvre avec leurs collègues des communes voisines pour atteindre cet objectif rapidement ».

Le conseiller souligne qu'une intervention a également été faite dans ce sens au sein de la commune de Blonay.

M. Alain Bovay, syndic, prend note de l'interpellation du groupe UDI. Il confirme que la convention arrive, en effet, bientôt à terme et que cela sera l'occasion de renégocier cette convention. Le syndic admet que St-Légier - La Chiésaz n'est pas la seule commune qui a ce genre de préoccupation.

17. Propositions individuelles et divers

Mme Marylène Brawand, suggère de faire don des jetons de présence à l'association Sparadrap. Sparadrap est une association à but non lucratif qui vient en soutien aux enfants hospitalisés afin de les soulager en apportant des sourires et du baume au cœur. Elle est active sur les sites de Vevey et Aigle et continuera son action dans l'infrastructure qui se trouvera dans l'hôpital de Rennaz, car ils sont, avant tout, des enfants et non des malades...

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande aux conseillères et conseillers s'ils sont d'accord de donner les jetons de présence de la dernière séance de l'année à cette association.

M. Alain Vionnet, n'est pas contre cette proposition mais il précise, qu'en général, elle doit se faire lors de la dernière séance du conseil communal. Il propose donc de reporter la réponse du conseil communal à la séance du 8 décembre 2017.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, annonce que le don sera re-proposé à la séance du 8 décembre 2017.

M. Roland Rapin, suggère, pour une prochaine fois, de ne faire qu'un ordre du jour pour la séance de novembre et décembre car celles-ci se suivent de près. Selon le conseiller cela n'est pas interdit par le règlement. En effet, M. Rapin propose de traiter les points jusqu'à une certaine heure lors de la séance du mois de novembre et de reporter les points restants à la

séance du mois de décembre. Il précise qu'évidemment, il faudrait du coup avoir tous les objets prêts, c'est-à-dire tous les préavis et rapports de commission pour la première des séances.

Il argumente que cela permettrait à la présidente ainsi qu'aux conseillères et conseillers de mieux gérer cette situation, sachant qu'après la dernière séance de l'année le concept est de tous se retrouver dans un moment convivial.

La parole n'est plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 21h45.

La présidente

La secrétaire

Gabrielle Pasche

Séverine Rotondo